



# **CONDITIONS GENERALES DE VENTE & TARIFS**

SARL AC PARIS, N SIRET 89524614800012, sis au 107B rue Henri Barbusse 93300 Aubervilliers,  
enregistré sous le numéro de déclaration d'activité (11930874993) auprès de la DRIEETS Ile-de-  
France, représenté par M Eric DEHELLE-LACAN, Gérant

Siège social : 107 bis rue Henri Barbusse 93300 Aubervilliers  
Bureaux : 45 avenue Victor Hugo (Zone ICADE Bâtiment 202)  
93300 Aubervilliers

SARL AC PARIS au capital de 10000 euros  
Immatriculée au RCS de Bobigny sous le n° 818 039 679  
APE : 8559 B

**Tél : 01.48.33.06.10 Mob : 07.70.27.57.91 Mél : [contact@ac-paris.eu](mailto:contact@ac-paris.eu)**

## CONDITIONS GENERALES DE VENTE

### ■ Désignation :

AC PARIS au capital de 10.000 euros inscrite au registre du commerce et des sociétés de Bobigny sous le numéro 818 039 679 dont le siège social est situé au 107 Bis rue Henri Barbusse 93300 Aubervilliers, bureaux pédagogiques au 45 avenue Victor Hugo Bâtiment 202 APCA 93300 Aubervilliers. AC PARIS est un organisme de formation professionnelle spécialisé dans les métiers de la Formation, de l'Audit et du Conseil.

AC PARIS conçoit, élabore et dispense des formations interentreprises et intra--entreprises, en Ile de France et sur l'ensemble du territoire national, seule ou en partenariat.

Dans les paragraphes qui suivent, il est convenu de désigner par:

**Client:** toute personne physique ou morale qui s'inscrit ou passe commande d'une formation auprès d'AC PARIS.

**Stagiaire:** la personne physique qui participe à une formation.

**Formations intra-entreprises:** les formations conçues sur mesure par AC PARIS pour le compte d'un client ou d'un groupe de clients.

**CGV:** les conditions générales de vente, détaillées ci-dessous.

**OPCA:** les organismes paritaires collecteurs agréés chargés de collecter et gérer l'effort de formation des entreprises.

### ■ Objet :

Les présentes conditions générales de vente s'appliquent à l'ensemble des prestations de formation engagées par AC PARIS pour le compte d'un Client. Le fait de s'inscrire ou de passer commande implique l'adhésion entière et sans réserve du Client aux présentes conditions générales de vente. Les présentes conditions générales de vente prévalent sur tout autre document du Client, et en particulier sur toutes les conditions générales d'achat du Client.

### ■ Conditions financières, règlements et modalités de paiement :

Tous les prix sont indiqués en euros et toutes taxes comprises (TTC) étant donné que la AC PARIS est non assujettie à la TVA.

Le règlement du prix de la formation est à effectuer à l'issue de la formation, à réception de facture, au comptant, sans escompte à l'ordre AC PARIS. En cas de parcours long, des facturations intermédiaires peuvent être engagées.

Toute somme non payée à échéance entraîne de plein droit et sans mise en demeure préalable, l'application d'une indemnité de 40 euros pour frais de recouvrement. AC PARIS aura la faculté d'obtenir le règlement par voie contentieuse aux frais du **Client** sans préjudice des autres dommages et intérêts qui pourraient être dus à AC PARIS.

En cas de règlement par l'**OPCA** dont dépend le **Client**, il appartient au **Client** d'effectuer sa demande de prise en charge avant le début de la formation. L'accord de financement doit être communiqué au moment de l'inscription et sur l'exemplaire du devis que le **Client** retourne dûment renseigner, daté, tamponné, signé et revêtu de la mention «Bon pour accord » à AC PARIS. En cas de prise en charge partielle par l'**OPCA**, la différence sera directement facturée par AC PARIS au **Client**. Si l'accord de prise en charge du **Client** ne parvient pas à AC PARIS au plus tard un jour ouvrable avant le démarrage de la formation, AC PARIS se réserve la possibilité de refuser l'entrée en formation du **Stagiaire** ou de facturer la totalité des frais de formation au **Client**. Dans des situations exceptionnelles, il peut être procédé à un paiement échelonné.

En tout état de cause, ses modalités devront avoir été formalisées avant le démarrage de la formation.

#### ■ **Débit et remplacement d'un participant / Annulation, absence ou Interruption d'une formation :**

Pour la suite des présentes CGV, on entend par «jours ouvrés» les jours pendant lesquels le prestataire assure normalement la relation avec le client, soit du lundi au vendredi (de 8h30 à 18h00), à l'exception des jours fériés.

Toute annulation par le Client doit être communiquée par écrit.  
Tout module commencé est dû dans son intégralité et fera l'objet d'une facturation au **Client** par AC PARIS. En cas d'absence, d'interruption ou d'annulation, la facturation d'AC PARIS distinguera le prix correspondant aux journées effectivement suivies par le **Stagiaire** et les sommes dues au titre des absences ou de l'interruption de la formation. Il est rappelé que les sommes dues par le **Client** à ce titre ne peuvent être imputées par le **Client** sur son obligation de participer à la formation professionnelle continue ni faire l'objet d'une demande de prise en charge par un **OPCA**.

Dans le cadre de la planification prévisionnelle, le client peut poser une option, en attente de confirmation définitive par les bénéficiaires. Les options doivent être confirmées au plus tard 7 jours ouvrés avant le début de l'intervention envisagée.  
Toute option non confirmée dans ce délai est susceptible d'être annulée par le prestataire, sans préavis.

Dans cette hypothèse, le **Client** s'engage à régler les sommes qui resteraient à sa charge directement à AC PARIS. D'autre part, en cas d'annulation de la formation par le **Client**, AC PARIS se réserve le droit de facturer au **Client** des frais d'annulation calculés comme suit:

Si l'annulation intervient plus de 15 jours ouvrés avant le démarrage de la formation: aucun frais d'annulation

Si l'annulation intervient entre 15 jours et 7 jours ouvrés avant le démarrage de la formation: les frais d'annulation sont égaux à 50% du prix H.T. de la formation. Toutefois, une possibilité de report est offerte au Client dans les 6 mois et l'indemnité sera affectée au coût de cette nouvelle session décidée d'un commun accord entre AC PARIS et le Client.

Si l'annulation intervient moins de 7 jours ouvrés avant le démarrage de la formation: les frais d'annulation sont égaux à 100% du prix H.T. de la formation.

#### ■ **Horaires et accueil :**

Sauf indication contraire portée sur la fiche de présentation de la formation et la convocation, la durée quotidienne des formations est fixée à sept heures. Sauf indication contraire portée sur la convocation, en Ile de France, les formations se déroulent de 09h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h30 avec une pause en milieu de chaque demi-journée. Les locaux d'AC PARIS accueillent les **Stagiaires** de 08h30 à 18h00. Pour les formations qui se déroulent en région, les lieux, adresse et horaires sont indiqués sur la convocation.

#### ■ **Effectif et ajournement :**

Pour favoriser les meilleures conditions d'apprentissage, l'effectif de chaque formation est limité. Cet effectif est déterminé, pour chaque formation, en fonction des objectifs et des méthodes pédagogiques.

Les inscriptions sont prises en compte dans leur ordre d'arrivée. L'émission d'un devis ne tient pas lieu d'inscription. Seuls les devis dûment renseignés, datés, tamponnés, signés et revêtus de la mention « Bon pour accord », retournés à AC PARIS ont valeur contractuelle. Une fois l'effectif atteint, les inscriptions sont closes.

AC PARIS peut alors proposer au **Stagiaire** de participer à une nouvelle session ou de figurer sur une liste d'attente. Dans le cas où le nombre de participants serait insuffisant pour assurer le bon

déroulement d'une formation, AC PARIS se réserve la possibilité d'ajourner la formation au plus tard une semaine avant la date prévue et ce sans indemnités.

#### ■ Devis et attestation :

Pour chaque action de formation, un devis est adressé par AC PARIS au **Client**. Un exemplaire dûment renseignés, datés, tamponnés, signés et revêtus de la mention « Bon pour accord » doit être retourné à AC PARIS par tout moyen à la convenance du **Client** : courrier postal, télécopie, courriel.

Le cas échéant une convention particulière peut être établie entre AC PARIS, l'**OPCA** ou le **Client**. A l'issue de la formation, AC PARIS remet une attestation de formation ou un diplôme au **Stagiaire**.

Dans le cas d'une prise en charge partielle ou totale par un **OPCA**, AC PARIS lui fait parvenir un exemplaire de cette attestation accompagné de la facture.

Une attestation de présence pour chaque **Stagiaire** peut être fournie au **Client**, à sa demande.

#### ■ Obligations et force majeure :

Dans le cadre de ses prestations de formation, AC PARIS est tenue à une obligation de moyen et non de résultat vis-à-vis de ses **Clients** ou de ses **Stagiaires**. AC PARIS ne pourra être tenue responsable à l'égard de ses **Clients** ou de ses **Stagiaires** en cas d'inexécution de ses obligations résultant d'un événement fortuit ou de force majeure.

Sont ici considérés comme cas fortuit ou de force majeure, outre ceux habituellement reconnus par la jurisprudence : la maladie ou l'accident d'un intervenant ou d'un responsable pédagogique, les grèves ou conflits sociaux externes à AC PARIS, les désastres naturels, les incendies, l'interruption des télécommunications, de l'approvisionnement en énergie, ou des transports de tout type, ou toute autre circonstance échappant au contrôle raisonnable AC PARIS.

#### ■ Propriété intellectuelle et copyright :

L'ensemble des fiches de présentation, contenus et supports pédagogiques quelle qu'en soit la forme (papier, électronique, numérique, orale...) utilisés par AC PARIS pour assurer les formations ou remis aux **Stagiaires** constituent des œuvres originales et à ce titre sont protégées par la propriété intellectuelle et le copyright.

A ce titre, le **Client** et le **Stagiaire** s'interdisent d'utiliser, transmettre, reproduire, exploiter ou transformer tout ou partie de ces documents, sans un accord exprès d'AC PARIS.

Cette interdiction porte, en particulier, sur toute utilisation faite par le **Client** et le **Stagiaire** en vue de l'organisation ou l'animation de formations.

#### ■ Descriptif et programme des formations :

Les contenus des programmes, tels qu'ils figurent sur les fiches de présentation des formations sont fournis à titre indicatif. L'intervenant ou le responsable pédagogique se réservent le droit de les modifier en fonction de l'actualité, du niveau des participants ou de la dynamique du groupe.

#### ■ Confidentialité et communication :

AC PARIS, le **Client** et le **Stagiaire** s'engagent à garder confidentiels les documents et les informations auxquels ils pourraient avoir accès au cours de la prestation de formation ou à l'occasion des échanges intervenus antérieurement à l'inscription, notamment l'ensemble des éléments figurant dans la proposition transmise par AC PARIS au **Client**.

AC PARIS s'engage à ne pas communiquer à des tiers autres que les partenaires avec lesquels sont organisées les formations et aux **OPCA**, les informations transmises par le **Client** y compris les informations concernant les **Stagiaires**.

Cependant, le **Client** accepte d'être cité par AC PARIS comme client de ses formations.

A cet effet, le **Client** autorise AC PARIS à mentionner son nom ainsi qu'une description objective de la nature des prestations dans ses listes de références et propositions à l'attention de ses prospects et de sa clientèle, entretiens avec des tiers, rapports d'activité, ainsi qu'en cas de dispositions légales, réglementaires ou comptables l'exigeant.

■ **Protection et accès aux informations à caractère personnel :**

Le **Client** s'engage à informer chaque **Stagiaire** que:

Des données à caractère personnel le concernant sont collectées et traitées aux fins de suivi de la validation de la formation et d'amélioration de l'offre d'AC PARIS.

Conformément à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978, le **Stagiaire** dispose d'un droit d'accès, de modification, de rectification des données à caractère personnel le concernant.

En particulier, AC PARIS du **Stagiaire**, pour une période n'excédant pas la durée nécessaire à l'appréciation de la formation.

Enfin, AC PARIS s'engage à effacer à l'issue des exercices toute image qui y aurait été prise par tout moyen vidéo lors de travaux pratiques ou de simulations.

■ **Droit applicable et juridiction compétente**

Les conditions générales détaillées dans le présent document sont régies par le droit Français. En cas de litige survenant entre le **Client** et AC PARIS à l'occasion de l'interprétation des présentes ou de l'exécution du contrat, il sera recherché une solution à l'amiable. A défaut, les Tribunaux de Bobigny seront seuls compétents pour régler le litige.

**TARIFS**

**CACES**

<b>FORMATIONS</b>	<b>Prix de vente unitaire HT</b>
CACES R372 ENGIN DE CHANTIER CATEGORIE 1 2 4 9 OU 10 RENOUELEMENT (2 JOURS Prix de vente par stagiaire)	<b>655,00</b> <b>655,00</b>
CACES R372 ENGIN DE CHANTIER CATEGORIE 1 2 4 9 OU 10 RENOUELEMENT (Catégorie supplémentaire)	<b>230,00</b> <b>230,00</b>
CACES R372 ENGIN DE CHANTIER CATEGORIE 1 OU 9 INITIAL 4 JOURS Prix de vente par stagiaire	<b>858,00</b> <b>858,00</b>
CACES R372 ENGIN DE CHANTIER CATEGORIE 2 4 OU 10 INITIAL 5 JOURS Prix de vente par stagiaire	<b>858,00</b> <b>858,00</b>
CACES R372 ENGIN DE CHANTIER CATEGORIE SUPPLEMENTAIRE Prix de vente par stagiaire	<b>230,00</b> <b>230,00</b>
CACES R372 ENGIN DE CHANTIER TOUTES CATEGORIES 10 JOURS Prix de vente par stagiaire	<b>1 607,00</b> <b>1 607,00</b>
CACES R386 NACELLES PEMP CATEGORIE 1A 1B 3A OU 3B INITIAL 3 JOURS Prix de vente par stagiaire	<b>702,00</b> <b>702,00</b>
CACES R386 NACELLES PEMP CATEGORIE SUPPLEMENTAIRE Prix de vente par stagiaire	<b>156,00</b> <b>156,00</b>
CACES R386 NACELLES PEMP CATEGORIE 1A 1B 3A OU 3B RENOUELEMENT (2 JOURS Prix de vente par stagiaire)	<b>484,00</b> <b>484,00</b>
CACES R386 NACELLES PEMP CATEGORIE SUPPLEMENTAIRE Prix de vente par stagiaire	<b>120,00</b> <b>120,00</b>
CACES R389 CHARIOTS CATEGORIE 1 2 3 5 OU 6 INITIAL 4 JOURS Prix de vente par stagiaire	<b>671,00</b> <b>671,00</b>
CACES R389 CHARIOTS CATEGORIE SUPPLEMENTAIRE Prix de vente par stagiaire	<b>120,00</b> <b>120,00</b>
CACES R389 CHARIOTS CATEGORIE 1 2 3 5 OU 6 RENOUELEMENT 2 JOURS Prix de vente par stagiaire	<b>468,00</b> <b>468,00</b>
CACES R389 CHARIOTS CATEGORIE SUPPLEMENTAIRE Prix de vente par stagiaire	<b>120,00</b> <b>120,00</b>
CACES R372 ENGIN DE CHANTIER CATEGORIE 1 2 4 9 OU 10 RENOUELEMENT (2 JOURS Prix de vente par groupe)	<b>1 600,00</b> <b>1 600,00</b>
CACES R372 ENGIN DE CHANTIER CATEGORIE 1 OU 9 INITIAL 4 JOURS Prix de vente par groupe	<b>3 200,00</b> <b>3 200,00</b>
CACES R372 ENGIN DE CHANTIER CATEGORIE 2 4 OU 10 INITIAL 5 JOURS Prix de vente par groupe	<b>4 000,00</b> <b>4 000,00</b>
CACES R372 ENGIN DE CHANTIER CATEGORIE 8 1 jour Prix de vente par groupe	<b>800,00</b> <b>800,00</b>
CACES R372 ENGIN DE CHANTIER TOUTES CATEGORIES INITIAL DEBUTANT 10 JOURS Prix de vente par groupe	<b>8 000,00</b> <b>8 000,00</b>
CACES R386 NACELLES PEMP CATEGORIE 1A 1B 3A OU 3B INITIAL 3 JOURS Prix de vente par groupe	<b>2 400,00</b> <b>2 400,00</b>
CACES R386 NACELLES PEMP Catégorie supplémentaire	<b>800,00</b> <b>800,00</b>
CACES R386 NACELLES PEMP CATEGORIE 1A 1B 3A OU 3B RENOUELEMENT (2 JOURS Prix de vente par groupe)	<b>1 600,00</b> <b>1 600,00</b>

CACES R386 NACELLES PEMP INITIAL EN CENTRE 3 JOURS Prix de vente par groupe	2 400,00 2 400,00
CACES R389 CHARIOTS CATEGORIE 1 2 3 5 OU 6 INITIAL 4 JOURS Prix de vente par groupe	3 200,00 3 200,00
CACES R389 CHARIOTS RENOUVELLEMENT 2 JOURS Prix de vente par groupe	1 600,00 1 600,00

## INCENDIE SECOURISME

FORMATIONS	Prix de vente unitaire HT
Formation à la lutte contre l'incendie UM Prix de vente par groupe	950,00 950,00
Formation à la lutte contre l'incendie UM Prix de vente par groupe	1 500,00 1 500,00
EPI 1 jour Prix de vente par groupe	790,00 790,00
EPI 1/2 jour <b>(10% de remise supplémentaire si au moins 2 sessions par jour)</b> Prix de vente par groupe	550,00 550,00
Journée Prévention Incendie et Secourisme Prix de vente par groupe	800,00 800,00
Préparation à l'évacuation - Équipier d'évacuation <b>(10% de remise supplémentaire si au moins 2 sessions par jour)</b> Prix de vente par groupe	500,00 500,00
Exercice inopiné d'évacuation Prix de vente par groupe	400,00 400,00
Sauveteur Secouriste du Travail (SST) Prix de vente par groupe	1 300,00 1 300,00
Maintien et Actualisation des Compétences Sauveteur Secouriste du Travail (MAC SST) Prix de vente par groupe	700,00 700,00
Initiation premiers secours <b>(10% de remise supplémentaire si au moins 2 sessions par jour)</b> Prix de vente par groupe	500,00 500,00
Initiation à l'usage d'un défibrillateur automatique <b>(+10% de remise supplémentaire si au moins 2 sessions par jour)</b> Prix de vente par groupe	500,00 500,00
Port de l'ARI initial 1 jour Prix de vente par groupe	840,00 840,00
Port de l'ARI recyclage 0,5 jour Prix de vente par groupe	500,00 500,00

## HABILITATIONS ELECTRIQUES

FORMATIONS	Prix de vente unitaire HT
Habilitation électrique H0/B0 "non Électricien" initial ou recyclage 1 jour Prix de vente par groupe	700,00 700,00
Habilitation électrique H0/B0 "non Électricien" initial ou recyclage 1 jour Prix de vente par stagiaire	240,00 240,00

Habilitation électrique B1 B2 BR BC initial 3 jours Prix de vente par groupe	2 100,00 2 100,00
Habilitation électrique B1 B2 BR BC initial 3 jours Prix de vente par stagiaire	590,00 590,00
Habilitation électrique B1 B2 BR BC recyclage 2 jours Prix de vente par groupe	1 400,00 1 400,00
Habilitation électrique B1 B2 BR BC recyclage 2 jours Prix de vente par stagiaire	390,00 390,00
Habilitation électrique BE BS initial ou recyclage 2 jours Prix de vente par groupe	1 400,00 1 400,00
Habilitation électrique BE BS initial ou recyclage 2 jours Prix de vente par stagiaire	390,00 390,00

## AUTRES

FORMATIONS	Prix de vente unitaire HT
Gestes et postures 1 jour Prix de vente par groupe	700,00 700,00
Gestes et postures 0,5 jour Prix de vente par groupe	550,00 550,00
Travail sur écran 0,5 jour Prix de vente par groupe	500,00 500,00
CHSCT 3 jours Prix de vente par groupe	2 520,00 2 520,00
CHSCT 5 jours Prix de vente par groupe	3 200,00 3 200,00
CHSCT Fonction Publique 5 jours Prix de vente par groupe	3 200,00 3 200,00
Prévention du burn-out module 1 6 heures 1 jour Prix de vente par groupe	1 687,50 1 687,50
Prévention du burn-out module 1 6 heures 1 jour Prix de vente par stagiaire	657,50 657,50
Prévention du burn-out module 2 18 heures 3 jours Prix de vente par groupe	5 062,50 5 062,50
Prévention du burn-out module 2 18 heures 3 jours Prix de vente par stagiaire	1 972,50 1 972,50
Prévention du burn-out module 3 12 heures 2 jours Prix de vente par groupe	3 375,00 3 375,00
Prévention du burn-out module 3 12 heures 2 jours Prix de vente par stagiaire	1 315,00 1 315,00
Prévention du burn-out module 4 24 heures 4 jours Prix de vente par groupe	6 750,00 6 750,00
Prévention du burn-out module 4 24 heures 4 jours Prix de vente par stagiaire	2 630,00 2 630,00
Prévention du burn-out module 5 6 heures 1 jour Prix de vente par groupe	1 687,50 1 687,50
Prévention du burn-out module 5 6 heures 1 jour Prix de vente par stagiaire	657,50 657,50
Prévention du burn-out module 6 18 heures 3 jours Prix de vente par groupe	5 062,50 5 062,50
Prévention du burn-out module 6 18 heures 3 jours Prix de vente par stagiaire	1 972,50 1 972,50



SARL AC PARIS, N SIRET 89524614800012, sis au 107B rue Henri Barbusse 93300 Aubervilliers,  
enregistré sous le numéro de déclaration d'activité (11930874993) auprès de la DRIEETS Ile-de-  
France, représenté par M Eric DEHELLE-LACAN, Gérant

Siège social : 107 bis rue Henri Barbusse 93300 Aubervilliers  
Bureaux : 45 avenue Victor Hugo (Zone ICADE Bâtiment 202)  
93300 Aubervilliers

SARL AC PARIS au capital de 10000 euros  
Immatriculée au RCS de Bobigny sous le n° 818 039 679  
APE : 8559 B

**Tél : 01.48.33.06.10 Mob : 07.70.27.57.91 Mél : [contact@ac-paris.eu](mailto:contact@ac-paris.eu)**